

## Déclaration liminaire FCPE CNESER du 14 septembre 2021



Madame La Ministre,  
Mesdames et Messieurs les membres du CNESER,

A l'heure où nous nous réunissons, cette nouvelle rentrée scolaire et universitaire a malheureusement un air de déjà-vu. Comme l'an dernier les effets de la pandémie viennent accentuer les problèmes structurels de notre système d'enseignement supérieur, à savoir un accompagnement à l'orientation insuffisant, les dysfonctionnements de Parcoursup, un budget de l'enseignement supérieur déconnecté des besoins et de la démographie étudiante, trop d'étudiants en situation de précarité.

Face à cette situation, le ministère de l'Enseignement supérieur a clairement manqué d'anticipation. Pour rappel, dans son enquête de satisfaction sur Parcoursup 2020, le ministère indiquait que 77% des néo-bacheliers qualifiaient la procédure Parcoursup de « stressante » et que 29% n'avaient pas été accompagnés par leur lycée. Or, en 2021 comme en 2020 les lycéens ont fréquenté leurs établissements à temps partiel et les tutelles ministérielles n'ont pas pris de mesures pour pallier au déficit d'accompagnement des lycéens dans la construction de leur projet d'orientation et l'utilisation de Parcoursup. Nous faisons le constat d'une même inaction face au manque criant de moyens humains et financiers dans l'enseignement supérieur. Depuis 2018, force est de constater que la loi ORE et la mise en place de la plateforme Parcoursup ont échoué à améliorer la réussite et l'orientation dans l'enseignement supérieur.

Pour la FCPE, l'accès à l'enseignement supérieur doit être garanti à toutes et tous, de même qu'un droit effectif à la réussite. Parcoursup n'a amélioré en rien le problème structurel du manque de moyens alloués à l'enseignement supérieur dans un contexte d'augmentation de la démographie étudiante. Une nouvelle fois, la FCPE vous répète ses solutions : créer des places pour les étudiants, des postes d'enseignants, une procédure transparente d'affectation dans le supérieur ainsi qu'une éducation à l'orientation effective sur l'ensemble du territoire.

Comme l'an dernier, la FCPE réclame davantage de transparence sur le bilan de Parcoursup. En effet, n'ont été communiqués en 2020 ni le nombre de candidats ayant définitivement accepté une place ou bien ayant quitté la plateforme, ni le nombre de candidats qui sans affectation, ni le nombre de filières en tension, ni le taux de satisfaction des candidats ayant accepté une proposition. Pourtant, ce dernier critère était l'indicateur d'évaluation de la plateforme APB qui a précédé Parcoursup ! Y aura-t-il plus de transparence pour la session 2021 de Parcoursup ? Nous l'espérons.

La pandémie continue d'accentuer la précarité étudiante. En cette période où les offres d'emplois étudiants se font rares, le droit de chacun à la réussite suppose plus que jamais que des aides sociales suffisantes soient attribuées à ceux qui ne disposent pas des conditions matérielles leur permettant d'étudier dans de bonnes conditions. Avec la mise en place des chèques psy, nous saluons la prise de conscience du ministère concernant les effets néfastes de la pandémie sur la santé mentale des étudiants. Nous l'encourageons donc à renforcer la coordination entre les chèques psy et le système de soins et à étendre la prise en charge au-delà de 3 séances, temps bien souvent insuffisant pour soulager la souffrance. Pour que tous les futurs candidats à Parcoursup bénéficient d'une orientation choisie et non pas subie, la balle est dans le camp des tutelles ministérielles. Pour commencer, elles pourraient mettre fin au recueil du lycée d'origine des candidats. Il est en effet inacceptable que les commissions d'examen des vœux puissent discriminer des candidats à partir de leur lycée d'origine et de son pourcentage de réussite au bac. Si les tutelles ministérielles souhaitent enfin agir contre les dysfonctionnements de Parcoursup, le tout dans une démarche de dialogue avec les acteurs concernés, la FCPE répondra présente pour être force de proposition.

Force est de constater aussi que parmi les premiers sacrifiés dans l'accès au droit à l'éducation, ont été celles et ceux qui étudient en licence, master et autres cycles, pas les étudiants de l'alternance, ni des parcours élitistes. Nous communiquera-t-on les chiffres des L1 de la session 2020-2021, ceux qui ont tout stoppé, ceux qui redoublent, ceux qui ont changé de voix ? Ceux qui à peine après 3 semaines de cours, n'ont pas pu remettre les pieds en fac pendant de trop longs mois ?

Les jeunes adultes sont délaissés, toujours moins de moyens à distribuer alors que nous sommes bien là dans le boom des générations 2000-2005. Etudier, se nourrir, se soigner, vivre, avoir un logement, accéder à l'éducation, aux loisirs... tout cela se construit et au long cours.

La FCPE reste mobilisée pour un système éducatif et universitaire où chaque jeune peut choisir et construire son avenir.

Je vous remercie pour votre attention.